



FRANCE

# Un plan interministériel contre la prostitution des mineurs

Quatorze millions d'euros seront consacrés à la lutte contre ce phénomène encore mal documenté

**S**ensibiliser, repérer, protéger, réprimer. C'est un plan en quatre volets principaux et en treize actions contre la prostitution des mineurs qu'a présenté, lundi 15 novembre, le secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, Adrien Taquet. Deux ministres (Eric Dupond-Moretti pour la justice, Gérald Darmanin pour l'intérieur), une ministre déléguée, Nadia Haye, chargée de la ville, et une secrétaire d'Etat, Sarah El Haïry, pour la jeunesse, avaient fait le déplacement au ministère de la santé, signe de la volonté gouvernementale de « sortir du déni » face à ce phénomène encore mal connu, selon les termes employés par Adrien Taquet.

Entre 7000 et 10000 jeunes seraient concernés, dans l'immense majorité des filles âgées de 15 à 17 ans. La moitié aurait vécu leur première expérience prostitutionnelle entre 14 et 15 ans, selon le rapport du groupe de travail présidé par l'ancienne procureure générale de Paris, la magistrate Catherine Champrenault, remis en juillet. Leurs recommandations inspirent largement les annonces faites dans ce plan interministériel, doté de 14 millions d'euros, et qui sera mis en œuvre au cours des neuf prochains mois.

**Améliorer la réponse pénale**

L'un des enjeux sera, au cours du premier trimestre 2022, d'établir un état des lieux de la prostitution adolescente, alors que l'ensemble des acteurs s'accorde à souligner son expansion. Certains éléments sont certes déjà identifiés par les associations et institutions qui sont au contact des jeunes concernés, et parfois de leurs parents, mais « nous avons vraiment besoin d'avoir une véritable étude nationale », se réjouit Armelle Le Bigot-Macaux, présidente d'Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), membre du groupe de travail. Se félicitant de la « prise de conscience » du gouvernement, elle salue également le lancement, au premier semestre de l'année prochaine, d'une campagne de sensibilisation à destination du grand public, y compris sur les réseaux sociaux.

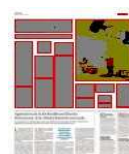
Dans son rapport, le groupe de travail insistait sur la nécessité d'une prise en compte globale du phénomène. La recommandation a été entendue : les mesures présentées lundi portent à la fois sur la prévention et le repérage des conduites prostitutionnelles, l'accompagnement des personnes concernées et l'amélioration de la réponse pénale. Sur ce dernier volet, la désignation d'un magistrat référent au sein de chaque parquet est prévue. Par

ailleurs, « inscrire dans le code de l'action sociale et des familles le fait que la prostitution place le mineur en situation de danger et l'inscrit donc dans le champ de la protection enfance est une étape fondamentale dans la prise en charge du mineur victime », a défendu le garde des sceaux. La mesure est toutefois d'ordre symbolique : depuis 2002, la loi interdit en effet la prostitution infantile et protège le mineur concerné.

Bien qu'inscrite dans les textes, « la protection de ces enfants reste difficile à organiser, probablement parce que les tabous restent tenaces mais aussi parce que ces enfants demandent rarement de l'aide, parfois même la refusent », a fait valoir Anne Devreese, directrice générale adjointe déléguée à l'enfance, la famille, et la jeunesse, du département du Nord, invitée à prendre la parole. D'où l'importance, a-t-elle insisté, d'avoir des réponses « à la fois souples et coordonnées » pour remédier aux situations de ces mineurs qui, bien souvent, refusent de se considérer comme des victimes.

A cet égard, les associations qui accompagnent les prostituées adultes, telles que le Mouvement du nid ou l'Amicale du nid, plaident pour que les commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et





la traite des êtres humains, prévues par la loi de 2016 sur la pénalisation du client, soient au cœur du pilotage territorial. « Il existe un continuum des violences sexistes et sexuelles qu'il faut prendre en compte. Pour nous, il n'existe pas de rupture entre prostitution des mineurs et des adultes », considère Stéphanie Caradec, directrice du Mouvement du nid. La question « n'est pas encore tranchée », indique le cabinet d'Adrien Taquet.

### « Signaux faibles »

La promesse de créer des solutions d'accompagnement et/ou d'hébergement dans chaque département sera aussi suivie de près. Car, comme le souligne Delphine Jarraud, déléguée générale de l'Amicale du nid, « l'hébergement pour les mineurs requiert un accompagnement spécifique, avec un coût qui n'est pas le même que le tarif journalier non spécialisé ».

Sur le volet répressif, peu de mesures concrètes sont annoncées. « Sans doute faut-il y mettre davantage de moyens humains et de formation », a admis Gérard Darmanin, soulignant l'écart entre l'ampleur supposée du phénomène et le nombre de procédures ouvertes par les services de police et de gendarmerie (environ un millier, dont 400 cette année).

Afin d'améliorer la prévention, le plan mise sur la sensibilisation aux conduites prostitutionnelles en milieu scolaire et préconise de les intégrer aux trois sessions annuelles d'éducation à la sexualité théoriquement dispensées depuis la loi de 2001. Est ainsi prévu d'« assurer une information effective sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps à la rentrée 2022 dans chaque collège ». Seul bémol : dans les faits, ces séances obligatoires ne sont peu ou pas dispensées dans de nombreux établissements, comme le relevait en 2016 un rapport du Haut Conseil à l'égalité.

« Il faut faire en sorte de repérer ces signaux faibles qui annoncent

ce moment de bascule vers la prostitution, que l'on retrouve souvent : décrochage scolaire, isolement progressif de sa famille et de ses proches, changement d'habitudes, voire de niveau de vie, fugues », a soutenu Adrien Taquet. Pour y parvenir, le gouvernement s'engage à développer des « formations croisées » destinées à l'ensemble des professionnels au contact des enfants : communauté éducative, travailleurs sociaux, professionnels de santé, forces de l'ordre...

Des « actions spécifiques » seront menées dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance, « où ces situations prolifèrent », a précisé le secrétaire d'Etat. Beaucoup de jeunes gens concernés sont en effet en rupture familiale, soulignait le rapport du groupe de travail, selon lequel entre 40 % et 49 % des mineurs prostitués déclarent par ailleurs avoir subi des violences pendant leur enfance.

Globalement satisfaites des mesures annoncées, les associations resteront évidemment vigilantes sur leur déploiement, afin de faire de ce premier plan de lutte contre la prostitution des mineurs une véritable politique publique, ce que l'ensemble des acteurs appelle de ses vœux. ■

SOLÈNE CORDIER

**Entre 7 000 et 10 000 jeunes seraient concernés, en majorité des filles âgées de 15 à 17 ans**

## « Il n'existe pas de rupture entre prostitution des mineurs et des adultes »

STÉPHANIE CARADEC  
 directrice  
 du Mouvement du nid

